



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.23/2002/3/Rev.2
11 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement
Berlin (Allemagne), 11-13 septembre 2002

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE BERLIN
UNE SOCIÉTÉ POUR TOUS LES ÂGES DANS LA RÉGION DE LA CEE**

1. Nous, représentants des États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, réunis du 11 au 13 septembre 2002 à Berlin à l'occasion de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, adoptons la Stratégie d'exécution, dans la région de la CEE, du Plan international d'action de Madrid sur le vieillissement, 2002 et nous engageons, au nom de nos gouvernements, à mettre en œuvre cette stratégie globale.
2. Nous constatons que la région de la CEE est actuellement le théâtre de changements démographiques sans précédent et que c'est celle qui, proportionnellement, abrite le plus de personnes âgées. Ces changements résultent d'une profonde transformation socioéconomique. Ils sont la source à la fois de multiples problèmes et de nombreuses chances pour nos sociétés. Il nous incombe, en collaboration avec tous les acteurs intéressés de la société civile et le secteur privé, de saisir ces chances et de répondre entièrement à ces problèmes.
3. Nous nous félicitons de l'allongement continu de la longévité, qui est une grande réussite de nos sociétés. Les personnes âgées constituent une précieuse ressource et apportent à la société une contribution essentielle. Nous soulignons qu'il importe de leur permettre de continuer à prendre pleinement part à tous les aspects de la vie. Nous envisageons le vieillissement dans une perspective intégratrice, qui favorise l'avènement d'une société ouverte à tous les âges grâce au renforcement de la solidarité entre les différentes générations et au sein de chacune d'entre elles. Les jeunes générations ont des devoirs à remplir et un rôle spécial à jouer dans l'édification d'une société pour tous les âges.

4. Nous sommes conscients que la promotion et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont indispensables à la participation active des personnes âgées à tous les aspects de la vie et à la création d'une société pour tous les âges. Nous nous engageons à garantir la jouissance effective des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits civils et politiques des personnes et à éliminer toutes les formes de mauvais traitement, de violence, d'abandon et de discrimination à l'égard des personnes âgées. Nous nous préoccupons particulièrement à cet égard de la situation de groupes qui ont des besoins spéciaux comme les pauvres, les exclus de la société et les handicapés, quel que soit leur âge. Nous sommes résolus à permettre à tous de jouir d'une meilleure santé et d'un plus grand bien-être lorsqu'ils atteignent la vieillesse, en prêtant une attention particulière à la situation des femmes âgées, et à mieux faire reconnaître la dignité et l'indépendance des personnes âgées.

5. Nous savons quelles conséquences économiques et sociales découlent du fait que les changements démographiques s'opèrent sur la longue durée. Pour faire face à ces changements, il faudrait des mesures prévoyantes. Ces mesures devraient en outre procéder d'une approche globale, assurant la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines d'action. Les politiques visant des secteurs, des systèmes et des groupes différents devraient couvrir tous les aspects du problème, être correctement coordonnées, se compléter et tenir compte de la problématique hommes-femmes. Il s'agit de réorganiser la société dans son ensemble pour l'adapter aux changements démographiques, et en particulier au vieillissement.

6. Nous sommes conscients que notre région, dont l'intégration ne cesse de progresser, se compose de sociétés dont les niveaux de développement économique et social sont extrêmement différents et qu'un certain nombre de pays à économie de transition sont moins bien armés pour faire face aux problèmes que pose le vieillissement de la population. Aussi convient-il de les aider davantage.

7. Nous affirmons que nos sociétés ont en commun un certain nombre de valeurs, dont celles qui ont trait aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et à l'élimination de toutes les formes de discrimination. Nous savons par ailleurs qu'il existe, parmi les États membres de la CEE, de grandes différences d'ordre économique, social, politique et culturel. La Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002 tient compte de ces différences.

8. En adoptant la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002, et aux fins de la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines d'action, nous nous assignons, en particulier, les priorités suivantes: accroître la participation des personnes âgées à la société et favoriser leur intégration et leur autonomie; promouvoir une croissance économique équitable et durable pour s'attaquer aux conséquences qu'implique le vieillissement de la population; renforcer la protection sociale afin qu'elle soit suffisante et durable pour les générations actuelles et à venir; encourager les marchés du travail à tenir compte du vieillissement et à tirer parti du potentiel que représentent les personnes âgées; promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie; favoriser la santé physique et mentale et le bien-être à vie; assurer l'égalité d'accès à une protection sanitaire et sociale de haute qualité; intégrer une perspective sexospécifique dans toutes les actions concernant le vieillissement; soutenir les personnes âgées, leurs familles et leurs communautés dans les soins et l'assistance qu'il leur revient de dispenser; promouvoir la solidarité entre les générations.

9. Nous nous engageons à mettre en pratique la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002 à tous les niveaux, de l'échelon local à l'échelle nationale. Nous réaffirmons que c'est d'abord à nous qu'il incombe de tâcher d'atteindre cet objectif, en étroite coopération avec la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes, à commencer par les personnes âgées elles-mêmes. Leur contribution à la mise au point de mesures efficaces est capitale.

10. Nous sommes résolus à promouvoir la coopération entre États membres de la CEE en vue de mettre en œuvre la Stratégie régionale d'exécution et à y prendre part. L'efficacité de cette coopération pourrait être renforcée par une collaboration active entre les départements et organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations et institutions intergouvernementales œuvrant dans le domaine du vieillissement au sein de la région ainsi que les réseaux d'ONG. Nous considérons que cette coopération au niveau régional devrait être parfaitement conforme aux engagements concernant toutes les dimensions de la coopération internationale pris lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

11. Nous soulignons qu'il importe d'assurer à la mise en œuvre de la Stratégie régionale un suivi efficace, qui devrait ménager la possibilité d'un échange fructueux d'informations, de données d'expérience et d'exemples des meilleures pratiques. Ce processus devrait bénéficier autant que possible d'une collaboration appropriée et d'une participation active des organisations compétentes de la région.

12. Nous sommes convaincus que la Stratégie régionale est le meilleur moyen d'exécuter le Plan international d'action de Madrid sur le vieillissement, 2002 dans la région de la CEE et nous n'épargnerons en conséquence aucun effort pour la mettre en œuvre.
